

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 16 janvier 2023 se tient à 15 h, à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Denyse Blanchet et Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

14.1 OCTROI DE MANDAT – STRUCTURE MRC/SDEG

C.A. 2023-01

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 16 JANVIER 2023

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA SDEG – ROUTE DES SOMMETS POUR L'ANNÉE 2023
6.	RÈGLEMENTATION RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC
7.	ENGAGEMENT - CONTRACTUELLE POUR LA RÉDACTION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

8.	EMBAUCHE - ADJOINTE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
9.	BÂTIMENT
10.	OPPORTUNITÉS
11.	RESSOURCES HUMAINES
12.	FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET
13.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
14.	VARIA -
14.1.	OCTROI DE MANDAT – STRUCTURE MRC/SDEG
15.	PÉRIODE DE QUESTIONS
16.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

 PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022
C.A. 2023-02**PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

 VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA SDEG – ROUTE DES SOMMETS POUR L'ANNÉE 2023
C.A. 2023-03**VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA SDEG – ROUTE DES SOMMETS POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE la Route des Sommets traverse notre territoire;

ATTENDU QUE la Société de développement du Granit (SDEG) est gestionnaire de la Route;

ATTENDU QUE dans le cadre des prévisions budgétaires 2021 le conseil des maires a accepté une entente de 3 ans pour la période 2021-2023 permettant la pleine réalisation des travaux prévus et la planification de demandes d'aide pour assurer la coordination, veiller au développement futur et assurer ainsi une bonne gestion de la Route des Sommets;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité régionale de comté du Granit verse un montant de 16 000 \$ à la Société de développement du Granit (SDEG) afin de lui permettre la pleine réalisation des travaux prévus et la planification de demandes d'aide pour assurer la coordination, veiller au développement futur et assurer ainsi une bonne gestion de la Route des Sommets pour l'année 2023.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues à cet effet aux prévisions budgétaires au budget développement local.

QU'une copie de la résolution soit transmise à la SDEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

RÈGLEMENTATION RELATIVE À LA RÉMUNÉRATION DU PRÉFET ET
DES MEMBRES DU CONSEIL ET DES COMITÉS DE LA MRC

Je rappelle aux maires le souhait formulé lors de la préparation du budget en ce qui concerne une modification du *Règlement no 2018-16 relatif à la rémunération du préfet et des membres du conseil et des comités de la MRC* quant à l'indice des prix à la consommation. Après des discussions sur les implications de cette modification, les maires sont d'avis qu'il serait judicieux de ne pas modifier le règlement. Une discussion aura donc lieu au prochain conseil des maires quant à ce sujet.

7.0

ENGAGEMENT - CONTRACTUELLE POUR LA RÉDACTION DU PLAN
RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

C.A. 2023-04

**ENGAGEMENT - CONTRACTUELLE POUR LA RÉDACTION DU PLAN
RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)**

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de madame Krystel Bélanger pour appui à la rédaction du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit approuve l'engagement de madame Krystel Bélanger à titre de contractuelle pour appui à la rédaction du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), et ce, à compter du 16 janvier 2023.

QUE les montants afférents soient pris à même les sommes prévues au budget PRMHH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0

EMBAUCHE - ADJOINTE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

C.A. 2023-05

EMBAUCHE - ADJOINTE À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de madame Karrie Parent;

ATTENDU QUE la direction a procédé à l'engagement de madame Karrie Parent à titre d'adjointe à l'aménagement du territoire;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine, conformément à la Politique de dotation, la décision de la direction et approuve l'engagement de madame Karrie Parent à titre d'adjointe à l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 30 janvier 2023.

QUE son salaire soit celui de la classe D comme prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

BÂTIMENT

Aucun sujet à traiter.

10.0

OPPORTUNITÉS

Aucun sujet à traiter.

11.0

RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet à traiter.

12.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET

C.A. 2023-06

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET - DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE madame la préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour le mois de décembre 2022 et que les maires les acceptent ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame la préfet pour le mois de décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Il est convenu que la séance du mois de février se tiendra comme prévu le 6 février 2023 à compter de 15 h. Un avis de convocation sera alors envoyé aux maires conformément à la loi.

14.0

VARIA

14.1

OCTROI DE MANDAT – STRUCTURE MRC/SDEG

C.A. 2023-07

OCTROI DE MANDAT – STRUCTURE MRC/SDEG

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a, par sa résolution no 2022-186, approuvé l'embauche d'un consultant afin de définir la meilleure structure organisationnelle entre les deux organisations, soit la MRC du Granit et la SDE du Granit, et ce, pour un montant maximal de 25 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a, par sa résolution no 2022-243, approuvé qu'un appel d'offres sur propositions soit lancé de manière à définir la meilleure structure organisationnelle entre les deux organisations, soit la MRC du Granit et la SDE du Granit;

ATTENDU QUE le comité ressource – structure MRC/SDEG a recommandé de retenir les services de la firme de consultants Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit retienne les services de la firme de consultants Raymond Chabot Grant Thornton afin de définir la meilleure structure organisationnelle entre les deux organisations, soit la MRC du Granit et la SDE du Granit, et ce, conditionnel à ce que le coût du contrat soit d'un montant maximal 25 000 \$.

QUE les sommes afférentes soient prises à même les sommes disponibles au surplus de l'administration, et ce, tel que prévu à la résolution no 2022-186.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée.

16.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2023-08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 16 janvier soit levée, il est 15 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 16 janvier et ce, pour les résolutions C.A. 2023-03, C.A. 2023-04, C.A. 2023-05, C.A. 2023-06 et C.A. 2023-07.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale